

Ministère de l'Urbanisme, du Logement
et des Transports



MEDITERRANEE
AGENCE DES ALPES-MARITIMES

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

P.O.S

COMMUNE DE SAINT LEGER

Etude Géologique et géotechnique

GS.T.86620

**laboratoire
de nice**



méditerranée

Ministère de l'Urbanisme et du Logement - Ministère des Transports
Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement
56, boulevard Stalingrad - 06300 Nice
Tél. (93) 89.51.84 - Télex : labnice 970017 F - Télécopie : (93) 56.95.35

génie civil	transports
infrastructure	circulation
construction	hydraulique
génie urbain	énergie
environnement	laboratoire
urbanisme	informatique

Agence des Alpes-Maritimes
LABORATOIRE DE NICE

84/0246
réf : JPM/AT
le : 29.01.87

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
P.O.S
COMMUNE DE SAINT LEGER
Etude Géologique et géotechnique
GS.T.86620

Demandeur : Direction Départementale de l'Équipement - A.U-
B.P. 3
06028 - NICE CEDEX -

Destinataire : Monsieur le Chef de l'arrondissement A.U-
(2 exemplaires)

A la demande de la Direction Départementale de l'Équipement, service A.U., le Laboratoire a réalisé une étude géologique et géotechnique d'une partie de la commune de Saint Léger dans la perspective de l'établissement d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Ce travail est basé exclusivement sur un levé géologique de terrain, sur l'étude de photos aériennes et de documents d'archives, sans recourir à des moyens d'investigation onéreux, mécaniques ou géophysiques.

Outre ce rapport, les résultats sont exprimés sous forme d'une carte appliquée : carte d'aléa lié aux mouvements de terrains naturels qui établit une hiérarchie entre différents secteurs de la commune suivant l'existence (ou non) de risques naturels ou de risques anthropiques.

Un tel zonage au 1/5.000* établi à partir d'un niveau d'information encore sommaire, ne peut rendre compte des hétérogénéités de détail qui pourraient être définies à l'échelle de la parcelle grâce à des investigations nouvelles (géophysique, sondages de reconnaissance, essais in situ...).

* (Issu de l'agrandissement du 1/25.000 IGN)

Ce dossier, volontairement sommaire, comporte une notice, une carte de zonage et des annexes.

N O T I C E

Le zonage réalisé dans cette étude technique pour le POS de Saint Léger est exprimé sous la forme d'une carte de qualification de l'aléa.

1 - QUALIFICATION DE L'ALEA

Elle est essentiellement fondée sur deux critères :

- la possibilité technique ou non de mettre en oeuvre, en l'état actuel des connaissances, les parades nécessaires à la suppression de l'aléa;
- la dimension des phénomènes avec comme corollaires la possibilité ou non de les étudier et de les traiter à l'échelle de la parcelle moyenne ;

La légende de la carte d'aléa découle de ces principes et ne différencie donc pas les zones en fonction de la probabilité d'apparition du phénomène et n'indique pas la nature de celui-ci. Il est donc nécessaire d'apporter ces informations supplémentaires sous forme d'un indice alphanumérique déjà utilisé dans les cartes CRAM dont la légende est donnée en annexe.

Afin d'attirer l'attention des aménageurs sur les risques de mouvements de terrain liés à des travaux (risques anthropiques), celui-ci a été qualifié spécifiquement (Lat).

2 - COMMENTAIRES SUR LES SECTEURS DE LA COMMUNE ETUDIES

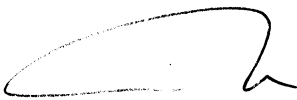
La partie nord de la commune dominant le hameau de Saint Léger est constituée de marnes noires de l'Albien recouvertes d'éboulis que surmontent des calcaires marneux du Barrémien formant une corniche. Dans ce secteur, la topographie est assez rude; les calcaires sont extrêmement fracturés ce qui génère des chutes de blocs de volume limité. Il faudra donc mettre en oeuvre des parades adaptées à ce type de phénomène. La présence d'éboulis au-dessus des marnes noires peut provoquer quelques mouvements de terrain d'ampleur très limitée n'incluant pas de contraintes importantes pour la construction (fondations légèrement plus profondes).

Sur la zone sud de la commune par contre, où la topographie est assez douce, aucun risque de mouvement de terrain n'est à craindre.

CONCLUSION


La partie de la commune située au sud du village actuel est beaucoup plus propice à l'aménagement que la partie nord.

GEOLOGIE-SOLS



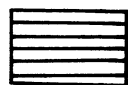
J.P. MENEROUD

LE DIRECTEUR DU LABORATOIRE

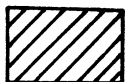


B. GUYET

QUALIFICATION DE L'ALEA



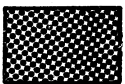
M Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.



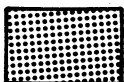
GA Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en oeuvre de confortations intéressant une aire géographique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (ensemble d'un versant par exemple) et dont les coûts seront en conséquence élevés.



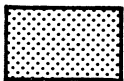
I Zone d'aléa (mal déterminé) où existe une présomption d'occurrence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.



L Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa. L'ampleur du ou des phénomènes permet en général d'effectuer l'étude et la mise en place des parades sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortements devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.

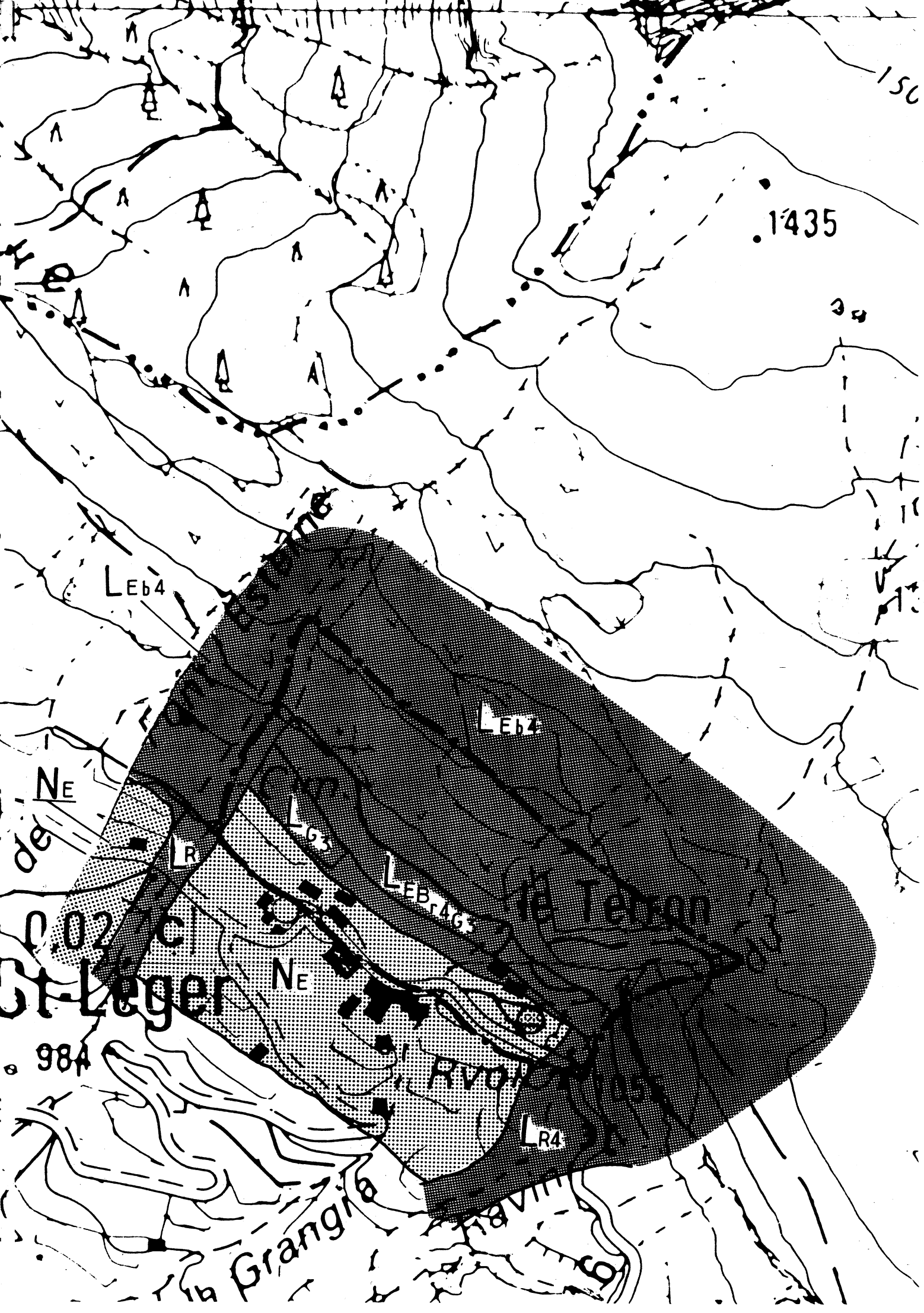


Lat Aléa lié uniquement à des risques anthropiques.



NE Zone non exposée . Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.

NOTA : La notation de l'aléa (excepté NE et Lat) comporte un indice alpha numérique indiquant la nature et le niveau du risque auquel la zone peut être exposée.
ex. : L SG3 = zone L exposée à un risque de reptation et (ou) de glissement de niveau moyen.



150

1435

LEb4

LEb4

Lg3

LEBAG

LR4

de NE

R.02

St-Leger

984

Grangia

A N N E X E S

RISQUES LIES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN NATURELS

Afin d'apporter un complément d'information, nous avons estimé nécessaire d'insérer dans la carte d'aptitude à la construction la notation employée pour les cartes de risques dans les Alpes-Maritimes à l'échelle du 1/25.000. Nous vous donnons ci-dessous les définitions du risque de son niveau et des différents types de mouvements.

* DEFINITION DU RISQUE

"Le risque est défini par la probabilité (1) d'apparition du phénomène (éboulement, effondrement, glissement, coulée) sur un territoire donné, sans préjuger de la date de son déclenchement, ni des dommages qu'il peut causer ; de ce fait, il n'existe pas de hiérarchisation entre les risques induits par les différents types d'instabilité".

Afin de pouvoir évaluer la probabilité d'apparition du phénomène, il faut déterminer les paramètres fondamentaux responsables de son déclenchement. C'est l'analyse des mécanismes de chaque mouvement qui permet de dégager "les facteurs déterminants" qui découlent, pour chaque type de manifestation étudié, des différents "facteurs" pris en compte : lithologie, structure, pente, morphologie, hydrogéologie, etc.. Ainsi, par exemple, pour les glissements dans le flysch, les facteurs déterminants seront : alternance de marne et de grès (lithologie) pente supérieure à 30°, éventuel pendage défavorable (structure), indice de glissement (morphologie), eau en charge (hydrologie). A noter que la structure (éventuel pendage défavorable) n'intervient que lorsque le flysch est très gréseux (lithologie).

En tenant compte de l'indication par un indice de niveau de risque, on aura donc, pour les phénomènes potentiels, une information alpha-numérique :

ex : glissement potentiel avec une forte probabilité d'apparition G5.

(1) - La probabilité envisagée ici n'est pas prise dans son acception mathématique mais comme la qualité d'un événement qui a beaucoup de chance de se produire. On pourra également parler de possibilité.

* TYPLOGIE DES MOUVEMENTS

Les phénomènes différenciés sur la carte génèrent des dommages plus ou moins importants, selon leur intensité. Afin de guider l'utilisateur, on a classé les différents mouvements de terrains en deux groupes d'après leur nature :

- mouvements à intensité moyenne à forte
- mouvements à faible intensité.

MOUVEMENTS A INTENSITE MOYENNE A FORTE

Glissement : phénomène affectant, en général, des roches incompétentes et qui provoque le déplacement d'une masse de terrain avec rupture au sein de la matière (arrachement en tête et latéralement). Lorsque l'ampleur du mouvement devient importante, on peut observer, à l'aval, une langue ou bourrelet de pied correspondant à l'excès de matière déplacée. La rupture se fait, soit au sein d'un même matériau (rupture subcirculaire), soit selon un contact structural.

La vitesse d'un glissement est variable mais très généralement lente. Ce type de phénomène peut, également, affecter des roches anisotropes constituées d'alternance de couches compétentes et incompétentes (ex : le flysch), la rupture pouvant, soit se produire indépendamment de la structure, soit être calée sur un joint de stratification. On parlera, dans ce dernier cas, de glissement banc sur banc (à ne pas confondre avec les éboulements banc sur banc). La cinématique de ces derniers types de désordres peut être plus rapide.

On différenciera également les glissements de versant lorsque le phénomène prend une ampleur exceptionnelle (1 km²).

Effondrement : ce phénomène est provoqué par l'apparition, dans le sous-sol, de cavités provenant, soit de la dissolution chimique des matériaux (gypse, calcaire, sel gemme, etc.), soit de galeries artificielles par écroulement de la voûte devenue trop mince. La vitesse du phénomène est rapide à très rapide.

Eboulement : phénomène qui affecte des roches compétentes impliquant qu'une portion de roche (de volume quelconque) parvienne à se détacher de la masse rocheuse. La cinématique est très rapide.

On différenciera les éboulements d'après une classification volumétrique :

- éboulement en masse lorsque la masse totale sera supérieure à 1.000 l,
- chute de blocs si les volumes élémentaires sont compris entre 1 et 1.000 l,
- chute de pierres lorsque les volumes élémentaires sont inférieurs ou égaux au litre,

- 3
- éboulement banc sur banc, phénomène qui n'est qu'un cas particulier des précédents (notamment l'éboulement en masse) caractérisé par le fait que la direction du mouvement est confondue avec la ligne de plus grande pente d'une discontinuité majeure (souvent la stratification), elle-même orientée parallèlement au versant. La cinématique est très rapide. Bien que ce type d'éboulement soit de même nature que les précédents, il y a intérêt, dans un but informatif, à le distinguer lorsque cela est possible.

Ravinement : Phénomène d'érosion régressive provoquant des entailles vives sur un versant plus ou moins abrupt. Engendré par un écoulement hydraulique artificiel, il est lié à la lithologie, la pente et l'écoulement.

Coulée : déplacement de matière à l'état visqueux souvent engendré par un glissement (se déplace dans le corps du glissement). La longueur est supérieure à la largeur.

MOUVEMENTS A FAIBLE INTENSITE

Affaissement : ce mouvement apparaît lorsque, entre la cavité formée dans le sous-sol et la surface, existe une épaisseur suffisante pour que l'effondrement de son toit ne puisse se répercuter directement en surface et se traduit, alors, par une déformation qui correspond à un amortissement de la dynamique du mouvement sous-jacent. Son ampleur est d'autant plus importante que la couverture au-dessus de la cavité est plus meuble. Ce phénomène est lent à très lent.

Fluage : phénomène de déformation sous sollicitation constante de longue durée. C'est le mouvement sans rupture de la matière à vitesse très lente. Si les contraintes sont faibles, le fluage peut être amorti. Par contre, si elles sont fortes, ce phénomène se prolonge par une rupture de la matière et peut évoluer en glissement (fluage non amorti). A noter que ce mouvement est souvent provoqué, dans des roches plastiques, par une masse rocheuse indurée qui leur est superposée et, qu'en retour, il induit une dislocation de cette masse rocheuse qui peut générer des éboulements.

Reptation : ce sont des mouvements lents du manteau d'altération et de la terre végétale, souvent provoqués par les cycles gel-dégel. Ils intéressent de faible épaisseurs (< 1 m) mais peuvent affecter de grandes surfaces. Ces mouvements se caractérisent souvent par des moutonnements du manteau végétal.

Ravinement léger : phénomène d'érosion régressive provoquant des entailles peu profondes dans le versant. Engendré par un écoulement hydraulique superficiel, il est lié à la lithologie, l'écoulement et la pente, généralement plus faible que dans les phénomènes de ravinement intense.

Lorsque le phénomène actif est de taille réduite, on le représente par un seul symbole centré sur lui. Par contre, lorsque sa taille est importante, on délimitera son aire graphiquement et l'ensemble, ainsi individualisé, sera couvert de symboles.

D'autre part, on représentera sur la carte les types morphologiques suivants :

couloirs chutes de blocs : représentés par une flèche sur laquelle est surimposée le symbole "Blocs",

Zone de réception

Sur la carte sont donc indiqués la nature du risque et son degré. Des zones peuvent être exposées à une action secondaire de certains phénomènes. Les glissements, par exemple, induisent des dommages sur la zone en mouvements mais, également, sur la zone de réception de l'éventuelle avancée de terre. Ceci est encore plus vrai pour les éboulements et les coulées.

La zone de risque devra donc tenir compte de ces éventuelles aires de réception que l'on pourra, éventuellement, individualiser par une lettre supplémentaire.

On pourra, également faire figurer une zone de réception normale ou très probable et une zone de réception exceptionnelle en jouant sur le degré de risque. Ainsi, une zone où un glissement potentiel ayant une forte probabilité de se produire (risque élevé) se verrait attribuer la notation G5. La zone de réception envahie, à coup sûr, (dans le cas où le phénomène se transformerait en coulée boueuse, par exemple) pourrait se voir affecter de cette notation : Gr3.

LEGENDE NIVEAU DU RISQUE

2

Risque mal connu - Incertitude

Présence de plusieurs facteurs déterminants, sur les autres subsistent des incertitudes (non accessibles).

3

Risque moyen

Tous les facteurs déterminants sont accessibles; n-1 facteurs sont répertoriés, le facteur manquant pouvant apparaître au cours du temps.

4

Risque important

Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site mais l'intensité d'un ou plusieurs facteurs est faible.



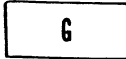


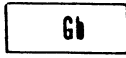


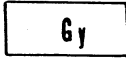
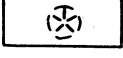

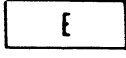


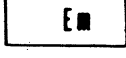
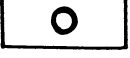
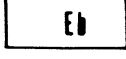
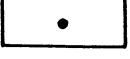
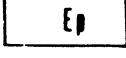


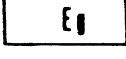


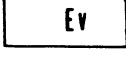



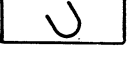
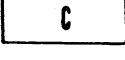
5

Risque élevé ou très élevé

Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site avec des intensités moyennes à fortes; le ou les phénomènes ont une forte probabilité d'apparition.

NATURE DU RISQUE

Mouvements à intensité moyenne à forte

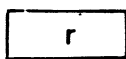
DÉCLARÉ			POTENTIEL
ANCIEN	ACTUEL		
		Glissement	
		Glissement banc sur banc	
		Glissement de versant	
		Effondrement	
		Eboulement en masse	
		Chute de blocs	
		Chute de pierres	
		Eboulement banc sur banc	
		Eboulement de versant	
		Ravinement	
		Coulée	

Mouvements à faible intensité

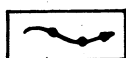
		Affaissement	
		Fluage	
		Reptation	
		Ravinement léger	

Zones de réception

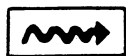
Zones exposées aux actions secondaires des phénomènes (Glissements - Eboulements).



Dans la zone exposée on rajoute la lettre r à celle du phénomène et l'indice du niveau du risque, ex. : Gr 3 risque moyen de réception d'un glissement.



Couloir de chute de blocs



Lave torrentielle

